

CHAPITRE I

PLEAUX ET SES ORIGINES.

-1-

Le nom de Pléaux vient, disent quelques auteurs, du mot latin PLEBS, peuple, paroisse, qui aurait fait PLEUS ou PLEUX, première appellation de notre cité. Ainsi pense le Dictionnaire Historique du Cantal. M. Giraud, de l'Institut, ajoute que les noms des villages bretons commençant par PLE, PLEU, PLOU, PLO, doivent leur fondation à des moines. La remarque peut s'appliquer même en Auvergne. Nous hésitons d'autant moins, conclut M. Delalo, auteur de la notice historique donnée au dictionnaire, à attribuer à Pléaux une origine semblable, que les documents historiques viennent à l'appui de cette conjecture : PLEAUX AURAIT ETE FONDE VERS LE HUITIEME OU NEUVIEME SIECLE PAR UNE COLONIE MONACALE VENUE DE L'ABBAYE BENEDICTINE DE CHARROUX, AU DIOCESE DE POITIERS.

Ce monastère, dont on voit encore les ruines imposantes, notamment la magnifique tour de cinquante mètres qui surplombait le maître-autel de la chapelle, était édifié sur la rive gauche d'un ruisseau qui se jette

dans la Charente. Charroux est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département de la Vienne, arrondissement de Civray.

L'abbaye qui fut jadis sa gloire, dont le souvenir est son honneur et les restes son ornement, aurait été fondée entre 768 et 799, au dire des érudits poitevins. L'un d'eux, et non des moindres, DOM MONTSABERT, a publié en 1910 tout un volume de documents sur CHARROUX, dans la série des ARCHIVES DU POITOU. A propos de la fondation, il dit simplement : On n'en peut fixer la date exacte.

Par contre, on sait fort bien le nom de ses fondateurs : ROGER, comte de Limoges, et son épouse EUPHRASIE. Roger était un des comtes nouvellement créés et établis dans le pays d'Aquitaine, pour le défendre contre les incursions des Sarrazins et des Gascons. Son épouse Euphrasie était originaire d'Auvergne, "fille du prince d'Auvergne", dit un document cité dans l'opuscule de M. l'abbé Roblin, curé de Charroux : "CHARROUX, son abbaye et ses reliquaires". L'un et l'autre étaient de pieux et riches personnages, soucieux non seulement de l'étendue et de la prospérité de leurs possessions, de l'intérêt matériel de leurs nombreux vassaux, mais aussi de leur salut éternel et de la gloire de Dieu. Privés de descendance, ils résolurent d'employer une partie de leurs immenses revenus et de leurs multiples domaines à la fondation d'un monastère où des religieux glorifieraient le nom de Dieu et prieraient pour leurs bienfaiteurs.

L'acte de fondation a été fort heureusement conservé. Il nous intéresse à plusieurs titres - par les pieux sentiments qu'il renferme et par la mention qui y est faite de notre cité pleaudiennne.

"In nomine Sancti Salvatoris, regnante domino nostro Clodoico rege Aquitaniae, Rotgerius comes et conjux sua Eufrasia... Compellit nos amor celestis atque divina dispensatio ut aliquid pro peccatorum cumulo vel animae nostrae refrigerio ac superna retributione assignare procuremus, qualiter apud pietatem Domini vel quantumcumque veniam procereri. Pariter pertinescentes casum humanum, et quia nulli finem suum scire Deus permisit, proinde communiter testamentum nostrum condere propria deliberatione disposuimus... Ideo devotione animi, voluntatis, imperii, despondimus in loco nuncupato Karrofo, in urbe Pictava (Pictavense) infra terminum Brioninse, prope fluvium Karrantone, monasterium edificare in Dei nomine, ecclesiam in honore Sancti Salvatoris. hic autem praedictae basilice memorati ce nobis videlicet Karoffi, cedimus... (Ici commence l'énumération des dons du comte Roger en ce qui concerne son comté de Limoges. C'est à la suite d'une fastueuse liste de générosités que nous trouverons la mention de Pléaux.

"L'église de ce couvent de Charroux, nous cédon... en territoire limousin la CURE de COLLONGES avec ses églises, dans le territoire arverne, LA CURE DE PLEAUX (PLEUX), et aussi les valets et les servantes et tout ce qui regarde les susdites cures".

La première cure ainsi nommée est celle de St Martin de Collonges, en Limousin, et la deuxième celle de Pléaux, deux noms toujours inséparablement unis dans le titre des prieurs de Pléaux.

"Tel est l'ensemble des donations terriennes faites au couvent de Charroux par le Comte Roger", conclut le testament du donateur.

Et aussitôt, pour établir la communauté d'union avec son époux, la Comtesse confirme ces donations. Mais cela ne lui suffit pas. Elle aussi veut coopérer pour sa part à la fondation du monastère "pour participer au mérite de l'oeuvre et procurer la gloire de Dieu, à l'exclusion de tout sentiment humain". Et de ses biens personnels sis en Auvergne, elle donne au couvent le territoire d'Issoire, où s'élèvera plus tard une abbaye, filiale elle aussi de Charroux ... et encore SIX CURES avec les territoires qui en dépendaient.

Les nobles époux firent part de leurs voeux et de leurs dons au grand Roi, qu'ils allèrent rejoindre à Aix-la-Chapelle, pour lui faire cette communication. Non-seulement Charlemagne approuva leur pieux dessein, mais il en fit son oeuvre personnelle, et chargea le Comte de construire sur le terrain choisi une abbaye avec son église.

Muni de cette haute approbation, Roger se met immédiatement à l'oeuvre. En peu de temps, ses désirs sont réalisés - l'abbaye s'élève et s'organise. Les moines bénédictins appelés pour la peupler s'installent, et bien tôt chantent dans l'église nouvelle les louanges de Dieu, en même temps qu'ils prient pour leurs bienfaiteurs.

Mais leur quiétude n'est pas de longue durée. Les temps étaient rudes. Un siècle n'est pas écoulé depuis leur établissement, qu'un péril extrême les menace. Les Normands, ces terribles ravageurs, surviennent. Leur fureur dévastatrice ne connaît pas de bornes, leur sauvagerie ne respecte rien : contre eux, pas de défense possible. Aussi fuit-on de toutes parts vers l'intérieur du pays, quand ils sont signalés. On abandonne tout provisoirement, humbles

logis et fiers manoirs, monastères, églises, en attendant le réembarquement des pirates. Les moines de Charroux ressentent l'effroi général et suivent l'exemple commun. Naturellement, leur première pensée est de chercher un abri dans les dépendances du monastère, donc dans les possessions léguées par le comte Roger. Aussi bien, tandis qu'une partie des religieux gagnait Angoulême, l'autre vint en Auvergne. Ils se réunirent dans les églises des "cures" qui dépendaient d'eux dans ces régions. Celle de Pléaux était du nombre, comme nous l'avons vu. Elle était entourée de possessions importantes, capables de subvenir aux besoins de plusieurs personnes. Les moines de Charroux y cherchèrent refuge et subsistance.

Étaient-ils bien en sûreté en Auvergne ?

Jusqu'ici, nous étions habitués à voir en les Normands de hardis et féroces pillards, survenant tout à coup sur un point du littoral, débarquant en vitesse, ravageant le pays à proximité de la côte et reprenant rapidement le large. Seule, l'expédition contre Paris en 957, nous les montrait tentant un coup de main plus audacieux. Les historiens actuels vont plus loin. A en croire M. Imbart de la Tour, dans son savant volume de la Collection Harotaux, "QUINZE SIÈCLES D'HISTOIRE NATIONALE", il faut singulièrement étendre le front d'incursion des bandits. Au début, ils longent les côtes, font des incursions continuelles, mais à proximité des fleuves. Après quelques expériences, ils élargissent leurs bases d'opérations, s'organisent, "créent aux embouchures de la Seine, de la Loire, de la Gironde des centres de ravitaillement, des postes de secours, des forteresses,

d, où sortaient des bandes armées qui s'avancèrent jusqu'au cœur des provinces. En 863, ces pillards pénétrèrent jusqu'en Auvergne ". J'ai ouï dire qu'un ancien instituteur de St Poncy, M. Berthuit, avait jadis découvert dans un vieux parchemin écrit en mauvais latin l'attestation d'un établissement temporaire des Normands à Alleuze. ??

M. Imbart ajoute : "L'invasion nouvelle dura plus d'un siècle. C'est l'angoisse continue, la surprise perfide, l'apparition soudaine de la barque silencieuse, qui glisse sur le fleuve, atterrit à l'improviste, jette ses forbans sur un pays désarmé, et, le coup fait, s'enfuit, comme elle est venue, dans un éclair. Les populations se sauvent éperdues, enterrant à la hâte trésors et reliques. Puis l'homme revient, relève son foyer, reprend son travail. Et voici que de nouveau il faut fuir, heureux encore quand il est averti à temps par la fumée qui monte vers le ciel ou le troupeau humain qui se disperse. "Et il en sera ainsi jusqu'à ce qu'on achète ces ravageurs. Mais, acheter la retraite, c'est provoquer le retour. Et ils reviennent. On cherche enfin à se défendre. Le seul moyen d'échapper au massacre, c'est de se mettre à l'abri constamment. Désertant les villages, on se réfugie auprès de ceux qui ont la force et les moyens de résister. D'où le recours au seigneur. On se groupe autour de lui, on s'enferme avec lui dans sa demeure transformée en forteresse, isolée, entourée de fossés et de palissades.

Quoiqu'il en soit de la sécurité relative assurée en notre pays, le besoin de la chercher explique la venue à Pléaux des moines bénédictins de Charroux, et la fondation par eux d'un monastère en notre ville. Ainsi

Apogemere

s'explique un texte cité par le Dictionnaire du Cantal à l'article PLEAUX, mais malheureusement sans référence : "Prioratus sive monasterium sancti salvatoris de Pleux, de prima et antiqua fundatione in quo sunt prior et quinque monachi". Ce texte est tiré, dit l'edit ouvrage, d'un ancien POUILLÉ ou description de biens de l'abbaye de Charroux, et indique que le monastère de Pléaux, formé de six moines dont un prieur, était fort ancien et remontait à la fondation de l'abbaye même.

Sur l'emplacement de ce premier monastère pleaudien, aucun souvenir précis n'a subsisté. Mais, quant à son existence, nous n'en pouvons douter après les témoignages suivants. Ces documents, extraits eux aussi du volume des Archives poitevines déjà cité, parlent tous de l'église de Pléaux. Chacun sait qu'au début, c'est à dire à l'époque où nous reportent ces actes, les religieux administraient les paroisses - il s'agit donc de nos moines bénédictins.

13 mai 1050 - Privilège du Pape Léon X, par lequel il prend sous sa protection les droits et les biens de l'abbaye de Charroux. "Nous voulons que tout ce que possède légalement à l'heure actuelle le monastère de Charroux, ou tout ce qui lui a échu par apport ou donation de la part de quelque fidèle que ce soit, prêtre ou laïque, soit conservé à partir d'aujourd'hui dans la dépendance dudit monastère, sans aucun trouble extérieur... Nous ordonnons pareillement que tout ce qui semble lui avoir été enlevé lui soit restitué.

Parmi ces possessions, nous comptons l'ÉGLISE DE PLEAUX, et aussi les autres domaines et leurs dépendances, situés en territoire arverne". Ces dépendances concernent évidemment le territoire d'Issoire et les possessions environnantes.

Même privilège par lequel le Pape Alexandre II (1061-1073) prend sous sa protection les droits et les biens de l'abbaye de Charroux : "Comme notre prédécesseur, le Souverain Pontife Léon de sainte mémoire l'avait décrété nous aussi nous décrétons que le susdit monastère et les moines qui en son enceinte servent Dieu de même que tous les biens meubles et immeubles du monastère, soient placés sous la protection du Siège Apostolique. Et au nombre de ces biens, Nous comptons l'église de COLLONGES et CELLE DE PLEAUX".

Le 10 mars 1154, le pape Anastase IV confirme le monastère dans les possessions acquises, et cite nommément "dans le territoire arverne l'EGLISE de PLEUX, avec ses possessions et ses dépendances".

Enfin le Pape Innocent III le 21 mars 1211, place une fois de plus sous la protection apostolique les terres et les églises dépendant du monastère de Charroux -il cite en particulier "dans le diocèse de Clermont, l'église de PLEUX avec ses appartenances".

Notre monastère survécut même à l'abandon des cures par les religieux. Quand, au XIIIe siècle, sur l'ordre du pape, les moines durent les abandonner au clergé séculier et rentrer dans leurs cellules, Pléaux vit, comme ailleurs, l'échange s'effectuer. Mais les religieux n'abandonnèrent pas pour cela le pays d'adoption : leur monastère du lieu les recueillit; ils y continuèrent plus strictement leur vie de travail et de prière. Leur supérieur resta le PRIEUR -PRIOR- ou propriétaire du bénéfice, avec des droits bien fixés et régulièrement perçus.

C'est ce que nous pouvons inférer d'une note incluse en un pouillé conservé aux archives de Poitiers. Celui-ci certifie l'existence des établissements dépendants de Charroux leurs relations nécessaires avec la maison mère, et leurs revenus. Il distingue nettement les deux choses : l'église de Pleaux et le prieuré ou monastère. Tandis que l'église dépendant elle aussi de Charroux doit à l'abbaye un revenu net de 60 livres le prieuré est autrement taxé : il est redevable à l'abbaye d'abord de 35 livres (le texte primitif portait 30, au dire de Montsabert) - de plus, il doit fournir des vivres à l'abbaye pendant la moitié du mois de mai.

Cette seconde obligation demande une explication : elle nous est fournie par un document très curieux trouvé à la même source. C'est un fragment d'enquête juridique, faite en 1567, sur les coutumes, droits possessions et dépendances de l'abbaye de Charroux, antérieurement au pillage de ladite abbaye. Cette enquête fut sans doute ordonnée par la Cour des Grands-Jours qui siégea à Poitiers durant l'année 1567. Le pillage de l'abbaye dont il est question dans ce document, ne peut être daté avec certitude. Les érudits poitevins disent tous : VERS 1567.

Les officiers et habitants du pays furent soigneusement interrogés sur les points ci-dessus indiqués dans le titre de l'enquête. Voici leurs réponses :

" Les Souverains Pontifes ont donné aux abbés de Charroux tous les droits de supériorité et juridiction au spirituel et au temporel sur ledit monastère, abbayes et prieurés, membres dépendants de ladite abbaye.... Comme aussi ont dit, sur ce enquis par leurs serments,

que les monastères de PLEAUX, outre que de tout temps ont accoutumé de payer au révérend abbé, font encore la dépense de la cuisine du couvent de lad abbaye, pendant le temps dont chacun est tenu de toute antiquité, comme chose réservée dès lors que l'on a envoyé des religieux de cette abbaye à des monastères qui auparavant étaient le propre domaine de lad abbaye - ce qu'ils ont dit avoir toujours vu observer de tout temps, de leur mémoire jusqu'aux présents troubles - lesquels vivres ou MESSAIGES étaient fournis par un des religieux desd monastères " .

Un autre passage de l'enquête explique l'origine de cet usage. "Au début, l'abbaye n'exigeait de ses filiales qu'un revenu minime; elle se suffisait avec les offrandes et les oblations qui lui étaient faites à cause des précieuses reliques qui étaient conservées dans son église. Elle aimait mieux établir des monastères et couvents dans les seigneuries données à lad abbaye par son ancienne fondation et en laisser consommer le revenu pour l'entretien et la nourriture des religieux y demeurant... Mais il se serait trouvé après de grandes guerres de ce royaume, que les charités et les oblations refroidies, le peu de bien qui restait à lad abbaye, le grand nombre de religieux qui y étaient, aurait contraint lesd abbés de faire des remontrances au Saint Siège de leur nécessité... Sur quoy aurait été ordonné que tous les monastères et prieurés, membres de lad abbaye, subviendraient à la nourriture et entretien desd abbés et religieux".

Ces droits de MESSAIGE et de TABLE DE L'ABBAYE furent réellement perçus jusqu'au XVIIIe siècle, à en juger par un acte de 1721

découvert dans les minutes de Me Delalo, notaire à Pléaux à cette date. Notez qu'à ce moment l'abbaye de Charroux, au dire des archives poitevines, était détruite et vide de religieux, détruit aussi l'antique monastère pleaudien, son vassal. Le droit légitime des religieux bénédictins était donc arbitrairement passé aux mains de l'ABBE COMMENDATAIRE de Charroux, c'est à dire de celui qui fut gratifié par le Roi du bénéfice de ce nom et des revenus et possessions y annexés. Ce dernier exerçait ce droit sur le prieur de Pléaux, autre commendataire, lequel résumait sur sa tête les charges que payaient autrefois, mais chacun pour sa quote-part, le prieur de la cure et le prieur du monastère. Donc en 1701, le 28 octobre, François Boridan, "procureur fiscal de Charroux en Poitou et receveur dudit messaige due à l'abbaye de Charroux", arrive à Pléaux pour percevoir les fonds en souffrance. Le prieur de Pléaux, voulant sans doute libérer son bénéfice d'une tutelle onéreuse et de droits injustifiés à cette époque, avait jugé bon de suspendre le paiement des revenus dus à Charroux. C'était un coup à tenter pour son entrée en fonctions. Mal lui en prit. Devant la saisie judiciaire du procureur, il comprit son erreur et se hâta de s'exécuter. Grand comme un Lignerac, il régla royalement même les arriérés échus pendant la dispute du prieuré entre trois compétiteurs... Mais par l'intermédiaire d'un noble bourgeois de Pléaux, Emery Robert La-*progenere* blanche. Celui-ci compta au procureur, dans le cabinet du notaire Delalo, 230 livres pour deux ans du droit de MESSAIGE, plus 115 livres pour la taxe annuelle dite TABLE

ABBATIALE, et encore les droits de saisie et frais de voyage du mandataire de la fictive abbaye. C'est la quittance retirée à cette occasion qui a fourni ces détails.

Outre ces charges réelles, le monastère de Pléaux avait encore des devoirs à l'égard de l'abbaye de Charroux. Le prieur de Pléaux était tenu d'assister au chapitre général de l'abbaye qui se tenait le 14 juin de chaque année, au monastère central de Charroux. L'enquête susdite nous renseigne abondamment sur ce point :

"Avons enquis lesd officiers et habitants par leurs serments de nous dire ce que c'est que led chapitre général - Sur ce point ont dit et affirmé avoir vu que par chacun an, le 14e jour de juin, fête de la dédicace de lad église et abbaye, se tenait et célébrait led chapitre général.... se trouvaient et assistaient en personne tous les supérieurs desd monastères et prieurés, membres de lad abbaye ; se faisait une procession générale, où étaient portés les beaux et précieux reliquaires et faisait beau voir lad procession, parce que se trouvait en icelle ordinairement cent ou six vingt religieux tous revêtus d'aubes blanches et couverts chacun d'une riche chape, outre un grand nombre de prêtres séculiers, curés des cures qui sont à la nomination dud sieur abbé, revêtus de même que lesd religieux, le tout marchant en bon ordre, et après eux le sieur abbé, revêtu d'ornements pontificaux....

" Esquelles cérémonies étant achevées, tous entraient au chapitre où se faisait une harangue publique sur le sujet de cette assemblée, et l'ouverture ainsi faite de la conférence des affaires, on remettait

le tout au lendemain et autres jours suivants pour traiter, comme l'on faisait de la partie régulière, des grandes et importantes affaires de l'abbaye et de tous les monastères, prieurés et cures dépendants d'icelle. Chacun des prieurs représentait l'état de son bénéfice au spirituel et au temporel et prenait ordre de ce qu'il y avait à faire pour le bien d'iceluy, rendait compte de ce qu'il y avait géré, rapportait les fermes du temporel au trésor. De ce fait, il y avait en led trésor des armoires particulières où étaient conservés les titres fermes.

Et ne disposaient lesd supérieurs d'aucune affaire, sans en communiquer aud chapitre général, où s'enregistraient et homologuaient tous les contrats..... Et à l'issue dud chapitre général se payaient par lesd supérieurs ou leurs députés aud sieur abbé ou à son receveur les pensions ou messaiges dont chacun était redevable pour l'an et se retiraient.

Et furent les derniers chapitres généraux tenus les années 1560 et 1561, les guerres ne les ayant permis depuis "...

Pour faire face à ses obligations envers l'abbaye de Charroux, quels étaient les revenus de l'établissement pleaudien ? Il percevait 140 livres de revenu, dit un "Pouillé des bénéfices dépendant de l'abbaye de Charroux, avec l'évaluation de leurs bénéfices ou revenus". Un deuxième état porte le chiffre de ces revenus à 3000 livres. Un autre donne le même chiffre.

Dernier détail à mentionner sur le monastère pleaudien : il portait le nom de Saint-Sauveur, en souvenir évidemment de la

fondation bénédictine de Charroux. Ce nom est resté à l'église paroissiale.

Si on se demande quelle fut l'époque de la destruction du monastère, de la dispersion de ses membres, propriétés et revenus, une réponse catégorique n'est guère possible, à cause de la pénurie des documents. Pourtant, la découverte récente d'une source spéciale d'informations non suspectes, paraît jeter une certaine lueur sur ce point. Il s'agit d'un petit volume datant de 1773, déniché par un fureteur dans une boîte des bouquinistes des quais parisiens. Il est actuellement en la possession de M. l'abbé Ed. Pagis, ancien curé de St François de Sales à Paris, retiré à Pléaux. Une obligeante communication m'a permis de constater que ledit volume contient des détails précieux sur les usages religieux pleaudiens aux XVIIe et XVIIIe siècles. Il y est question d'un procès entre le curé de Pléaux Messire Veyssières, et les prêtres communalistes du lieu ; le petit volume est justement un Mémoire dressé par l'avocat du pasteur de la ville en réponse aux arguments invoqués par les communalistes. On aura occasion d'y revenir dans le chapitre spécialement consacré à la Société communaliste. Chaque fois qu'on fera allusion à lui, il sera indiqué sous ce titre : MEMOIRE VEYSSIERES. Pour l'instant, contentons-nous d'y glaner une indication précieuse pour ce début de notre récit :

Il y est dit dans une note que "les religieux bénédictins se maintinrent à Pléaux jusqu'à la fin des guerres de religion, vers 1589. A cette date, leur maison pillée et dévastée, leurs moyens d'existence ruinés

pendant l'occupation protestante de 1574, ils durent quitter Pléaux pour chercher ailleurs un asile plus hospitalier " .

En face de cette affirmation, nullement suspecte puisque faite sur accord des deux partis belligérants, et après examen des lieux, serait-il osé d'avancer que le monastère des Bénédictins était, sinon attenant à l'église actuelle, au moins tout voisin ? Considérez attentivement la vieille maison Duclaux. En longeant la façade Nord, vous serez certainement frappés par le nombre insolite des ouvertures murées dans l'intervalle des maisons Fourcade-Duclaux, par la dimension et l'ordonnance des pierres taillées qui soutiennent ces portes et ces fenêtres aveugles. Sur la façade Nord-Ouest, rue St Jean, vous remarquerez de très belles pierres de taille en encorbellement, ornement d'architecture introuvable dans les maisons voisines. Ne serait-ce pas là quelque survivant d'un autre âge, reste d'un édifice vaste et orné, primitivement destiné à quelque collectivité ? La chose vaut d'être examinée. Aux lecteurs pleaudiens de tenter l'expérience. Je souhaite ardemment une découverte quelconque utile pour l'histoire de la cité.

II

En monastère il faut passer à la ville elle-même.

Qui était PLEAUX au moment où le comte Roger dressa l'acte de fondation relaté plus haut ?

Une église existait évidemment sur cette partie des possessions du noble seigneur, puisqu'il donne aux religieux bénédictins de Charroux l'"EGLISE DE PLEUX" ou la "CURE DE PLEUX". Autour de cette église devait exister un groupement quelconque, puisque l'acte indique la présence de valets et de servantes. C'était peut-être une villa ou maison de campagne du noble comte, habitée comme l'était à cette époque ce genre de logis, par des ouvriers en tous genres - ou un centre d'exploitation agricole. Cependant rien dans cet acte ne permet d'y voir une réunion importante : quelque détail l'eut mentionnée ou du moins insinuée. Ainsi, dans la fondation de dame Euphrasie à propos d'Issoire, il est question d'un CASTRUM : ce mot laisse entrevoir un rassemblement - le "castrum" ou enceinte fortifiée était l'habitation du maître en même temps que le lieu de refuge indiqué en cas d'alerte, pour la population avoisinante.

N'en était-il pas de Pléaux comme de Charroux lui-même ? Lorsque l'abbaye se fonda, disait Jaubert, abbé de Charroux, dans ses démêlés avec le Comte de la Marche, il n'y avait alors audit lieu aucune ville, bourg ou

ou village ; mais le temps ayant fait que peu à peu on a bâti quelques maisons aux environs de ladite abbaye, il s'y est établi une paroisse et peu à peu une ville fermée de murailles ". Si, il en était ainsi du centre même de la fondation, ne pourrait-on pas dire que dans l'"église" ou "cure" de Cléaux, l'arrivée des moines et leur établissement fut l'annonce d'un nouvel état de choses ?

Nul n'ignore aujourd'hui comment se formèrent ces agglomérations rurales, après la touement des invasions.

Aux neuvième et dixième siècles, l'insécurité générale diminue. L'invasion arrêtée, les guerres privées circonscrites, le régime armé ne suffit plus. Il faut vivre, donc produire. Landes à défoncer, forêts à abattre ne demandent que des bras - en voici grâce à quelques ^{initiateurs} : c'est un ermite qui a bâti sa hutte au fond d'une forêt. Il est découvert. Sa sainteté attire comme un aimant. La forêt s'ouvre, on voit bientôt cabanes, jardins, vergers. Le village est fondé.

Plus souvent l'essor vient d'un corps religieux. La grande ruche monastique fourmille d'habitants. Elle essaime, peuple les solitudes d'industrielles abeilles. Elles travaillent, apprennent à travailler autour d'elles et fondent prieurés et paroisses.

Ailleurs, une foire ou un marché attire pour les transactions et bientôt un groupe se forme. Autour du premier noyau se forme un bourg franc ou ville neuve, où des avantages civils et économiques attirent les habitants.

Ailleurs enfin, c'est le voisinage du donjon. Celui-ci de menace devient sauvegarde. Artisans et paysans se blottissent contre

ses murs. Le seigneur intelligent n'a garde de les repousser, puisqu'ils mettent sa terre en valeur. Une réglementation s'impose, sans tarder on rédige en commun une charte qui règle taxes à payer, services à rendre, punitions à infliger au délinquant. C'est insuffisant : l'agglomération fermente, elle a soif de tranquillité, d'ordre... et le seigneur est souvent turbulent, autoritaire. L'Eglise prend en mains la défense du petit, se dresse en face du puissant, lui fait reconnaître l'arbitraire de sa conduite le force à composer, à diminuer ses prétentions, à baisser redevances, limiter services. C'est l'octroi des Coutumes.

Et c'est ainsi l'organisation des paroisses, évolution lente, perlée, différente des révolutions... mais évolution sûre vers la liberté communale.

Que dire pour PLEAUX dans cette variété d'origines paroissiales ? Tout concourt ici à proclamer la fondation monastique : l'arrivée et l'établissement des religieux... et la nature des lieux.

Il y avait alors en notre pays de vastes terrains incultes. Les moines survenant durent se mettre à l'oeuvre immédiatement, alterner prière et travail, défricher le sol en bâtissant leur monastère. Autour et à l'abri de leur clocher bientôt dressé vers le ciel, quelques villageois, des artisans venus des nombreuses villas disséminées dans le pays, durent élever leurs chaumières. Un adage de l'époque dit qu'"il faisait bon à ce moment vivre sous la crosse et l'anneau", c'est à dire sous l'immédiate dépendance cléricale, autrement douce et maternelle que le joug des seigneurs turbulents. Peu à peu une agglomération se forma sans doute, d'où sortit un village, un bourg et enfin une petite cité.

L'accélération dut se produire grâce à quelque foire ou marché qui se tenait au lieu de "Peyssines", comme l'indique la charte de 1289.

Il semble donc permis de faire remonter l'origine de PLEAUX à l'époque de Charlemagne, comme le veut M. Delalo, dans son article du Dictionnaire Historique du Cantal. L'assertion est loin de contredire l'épithète accolée par la charte de 1289 à la ville : PERANTIQUAM, très ancienne.... car quatre siècles comptent certainement dans la vie d'une cité..

"Le PRIEUR du monastère était, au début, l'unique seigneur de Pléaux". Ainsi par le Beluguet un notable pleaudien dont on conserve aux Archives Nationales un curieux manuscrit. L'oeuvre de cet auteur du seizième siècle est très importante pour notre histoire - nous en reparlerons au chapitre suivant, et nous donnerons son texte en appendice.

Ce prieur fut bientôt incapable de suffire seul à l'administration de son domaine, c'est à dire des biens défrichés par les moines. Sur avis de l'abbé de Charroux à qui il dut transmettre ses doléances au chapitre annuel il décida de recourir à autrui.

C'était alors l'époque des luttes féodales, des rivalités de ces barons turbulents, enclins à la lutte et à la rapine. Les seigneurs voisins du prieuré faisaient continuellement des incursions sur ses terres et les ravageaient. Un document poitevin y fait allusion. "Les domaines d'Auvergne légués à l'abbaye par le comte Roger

furent fort endommagés sinon enlevés à leurs légitimes propriétaires par la rapacité de quelques grands. Guillaume, prince d'Auvergne, s'employa à faire respecter les volontés du donateur ". On trouva à cette époque un moyen inédit de préservation : on composa avec les barons. Ce fut d'une sage politique d'intéresser les puissants barons à une puissance terrienne. Moyennant quelques droits, souvent honorifiques, ils sauvegardaient le domaine tout entier contre les incursions étrangères. Au besoin, on sacrifiait une partie pour conserver le reste. Ainsi agit notre prieur. En juillet 1228, il donna en fief à Astorg d'Aurillac la garde de l'église du château de Pléaux et des hommes qui en dépendaient.

" 1228 - TRAITE entre L'ABBE DE CHARROUX seigneur de PLEAUX, et ASTORG D'AURILLAC, chevalier.

A tous ceux qui ces présentes verront, ASTORG d'AURILLAC, chevalier, salut. Nous voulons qu'il soit connu de tous, qu'ayant saisi le vénérable seigneur G. abbé de charroux de la contestation qui s'était élevée entre nous et P. GIBERT, et autres chevaliers de Pleux, au sujet de la garde que nous disions avoir du château et de la paroisse de Pleux, nous avons prétendu que lesdits chevaliers devaient nous rendre la tour dud château à toute réquisition, par la raison qu'ils l'avaient rendue à P. de Carbonnières, notre oncle, dont nous sommes héritier, laquelle garde notre oncle tenait en fief de l'abbé de Charroux. Nous avons dit en outre que P. et G. de Pleux, chevaliers, nous avaient promis 15 livres pour les trois années pendant lesquelles nous avons demandé que les tours



Soyez les bienvenus ...

Ce livret veut vous aider à découvrir et à admirer cette belle
église de Pleaux.

Cet édifice incendié et à peu près détruit par les Huguenots
lors de la prise de Pleaux en 1574, puis reconstruit dans un autre
style, a été saccagé et remanié à diverses époques; c'est de nos
jours, en 1960, qu'une importante reconstitution lui a rendu son
ancien caractère et son authentique beauté. Des améliorations sont
intervenues en 1989.

En pénétrant par le porche à l'aspect ouest, vous avez admiré le remarquable portail gothique.

Dés l'entrée, il faut voir la parfaite ordonnance, l'harmonieuse pureté de style - de la fin du XVe siècle - de la grande nef, ainsi que des bas-côtés.

A la face antérieure de chacun des trois gros piliers sont groupées trois colonnettes d'où s'élancent en gerbes de fines arcatures prismatiques soutenant la voûte.

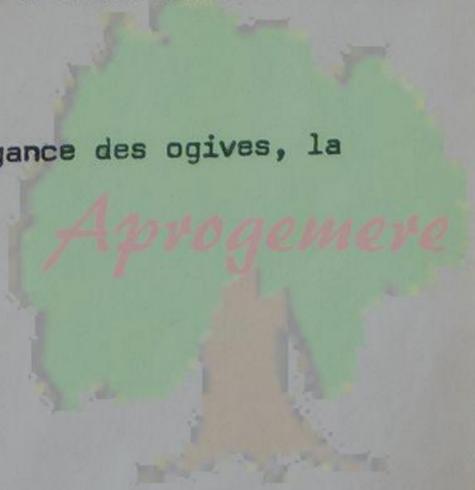
Les collatéraux sont soutenus par des arcs doubleaux, trois à gauche, un à droite.

Les clefs de voûte sont timbrées de blasons, inscriptions ou symboles divers. On peut noter, à droite, soutenant les nervures, un "culot" fait d'une tête couronnée (saint Louis).

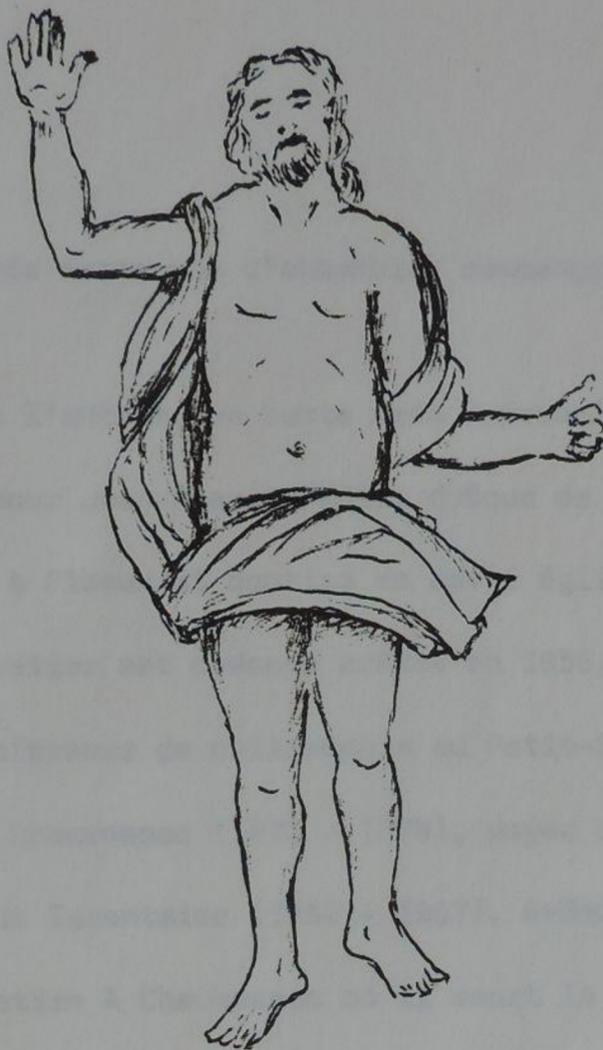
Au fond du chœur est une longue ouverture à ébrasement intérieur.

L'ensemble se recommande par la sobre élégance des ogives, la fine beauté des arcatures.

Aprogemere



Dans la nef, sur le deuxième pilier, côté droit:



CHRIST-ASCENSION ou CHRIST EN GLOIRE

bois sculpté

Les sculptures représentant le Christ en gloire sont peu nombreuses.



Après cette vue d'ensemble, commençons notre **visite** par la droite.

Dés l'entrée, un buste très expressif en marbre de Carrare, de Monseigneur Jean-Pierre PAGIS, évêque de Tarentaise et de Verdun:

né à Pleaux et baptisé en cette église le 16 juillet 1835, ce fils de bourrelier est ordonné prêtre en 1858, à l'âge de 23 ans.

Professeur de philosophie au Petit-Séminaire de Pleaux pendant 14 ans, curé de Chaussezac (1873 - 1878), doyen de Salers (1878 - 1882), évêque de Tarentaise (1882 - 1887), évêque de Verdun (1887 - 1901), il se retire à Chaussezac où il meurt le 18 novembre 1908. Il est inhumé à Pleaux.

Prestigieux orateur.

Apôtre de Jeanne d'Arc.

Une statue de Jeanne d'Arc, maquette d'un monument national.

Aprogemere



Socle avec 3 têtes d'enfant:
 saint Nicolas aurait eu le pouvoir de ressusciter les morts. Un jour, il s'arrêta dans une auberge. Le patron avait égorgé 3 écoliers pour ne pas avoir à acheter de la viande, et il les avait mis au saloir avant de les servir à ses clients. Nicolas les retira vivants du saloir, les envoya à l'école et convertit même l'aubergiste.

SAINT NICOLAS
 EVÊQUE AU DEBUT DU IV^e SIECLE
 FETE LE 6 DECEMBRE

Saint Nicolas est le céleste Protecteur de tous les enfants.
 En beaucoup de pays, sa fête est l'occasion de réjouissances pour les jeunes qui reçoivent, comme venant de sa main paternelle, jouets et friandises, mais parfois aussi... des verges, pour ceux qui n'ont pas été sages !

Aprogemere



J E S U S

J E A N - B A P T I S T E

BAPTEME DE JESUS PAR JEAN-BAPTISTE, LE PRECURSEUR

Statues en bois peint, fin du XIXe siècle.

Jean-Baptiste - Baptiste veut dire "celui qui baptise" - est représenté avec son vêtement, un grossier tissu de poils de chameau et avec un agneau qui rappelle sa mission de "Précurseur" - nom qui signifie "celui qui court devant" - Il désigna Jésus comme le Messie aux foules par ces merveilleuses paroles: "Voici l'agneau de Dieu..."

Le titulaire de l'église de Pleaux est saint Jean-Baptiste.



S A I N T R O C H

Statue en bois

Né à Montpellier vers 1350, saint ROCH passa sa vie en pèlerinages et mourut sans doute en Lombardie vers 1379.

Pendant une peste cruelle qui ravageait l'Italie, il parcourut villes et bourgades pour secourir les malades, s'exposant à mourir pour ses frères.

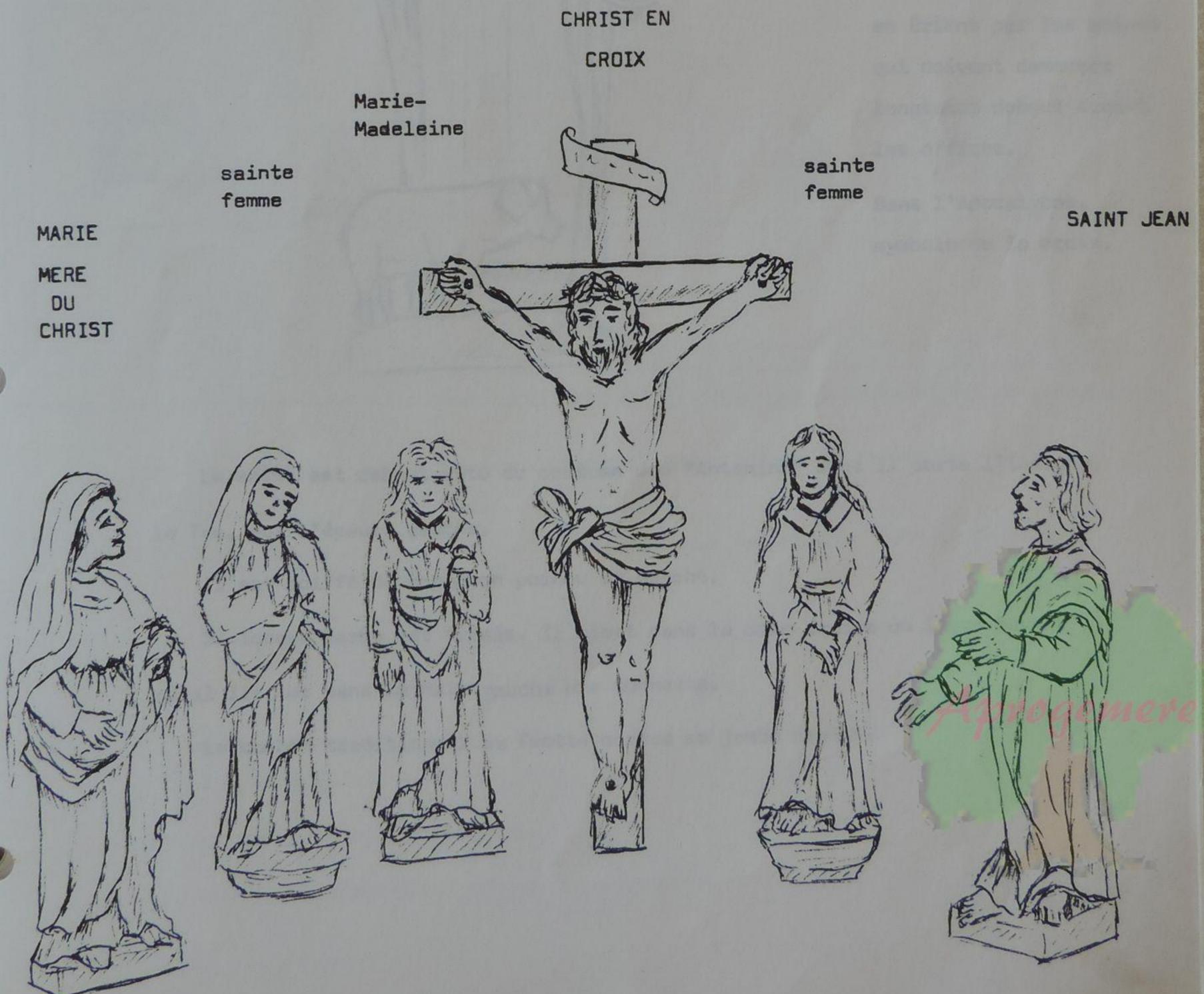
Il doit sa célébrité au fait d'être invoqué contre la peste.

LE CALVAIRE

Oeuvre simple et populaire, cet ensemble comprend la Vierge Marie, mère du Christ, des saintes femmes, saint Jean et sainte Marie-Madeleine entourant un Christ en croix.

Ces statues ne sont pas toutes de la même facture, mais la Vierge, le Christ en croix et saint Jean semblent de la même main et pourraient venir d'une poutre de gloire.

Ces statues en bois sculpté sont du XVII^e siècle.



SAINT ANTOINE

STATUE EN BOIS SCULPTE DU XVII^e SIECLE

Ermite du IV^e siècle,
en Egypte.

Un des fondateurs
du monachisme
chrétien.



"ANTONINS": Religieux qui
se réclament
de saint Antoine,
ermite.

"TAU": (T, lettre de l'alphabet
grec). Sorte de béquille
en forme de T, employée
en Orient par les moines
qui doivent demeurer
longtemps debout durant
les offices.
Dans l'Apocalypse,
symbole de la croix.

Le saint est debout vêtu du costume des "Antonins" dont il porte l'insigne,
le Tau, sur l'épaule gauche.

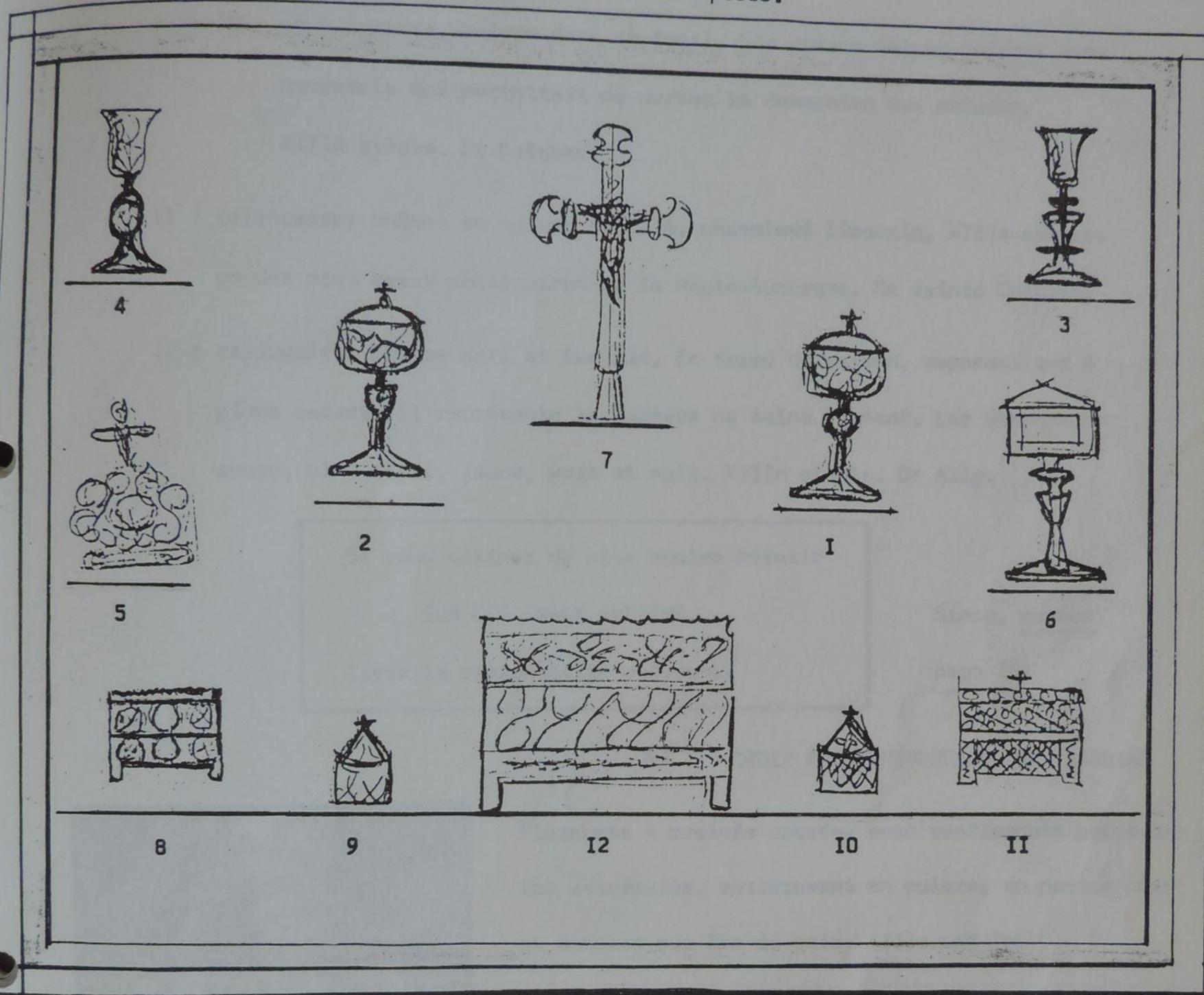
Il est coiffé du capuchon pointu et penché.

Sa longue barbe est frisée. Il tient dans la main droite un livre ouvert
qu'il lit, et dans la main gauche une sonnette.

Le cochon traditionnel se frotte contre sa jambe droite.

Aprogemere

C'est la présentation d'émaux anciens la plus prestigieuse de l'Auvergne, par la qualité et le nombre d'objets d'art exposés.



Cette vitrine regroupe les émaux anciens et objets d'art du canton de Pleaux.

I et 2 : ciboires (vases sacrés où l'on conserve les hosties consacrées dans le tabernacle)

3 et 4 : calices (vases sacrés de métal précieux dans lequel on verse le vin pendant la messe)

5 : bénitier comportant les armoiries de Massillon, évêque de Clermont, qui vint à Enchanet présider le pèlerinage à Notre Dame de Guérison en 1727.

6 : reliquaire argent d'Enchanet

7 ; croix processionnelle, cuivre en partie doré et émaillé, XIIIe siècle. De Barriac.

8 : un coffret-reliquaire en cuivre doré et émail champlevé du XIII^e siècle.
De Barriac.

9 et 10 : deux pyxides, cuivre doré et émail. Une pyxide est un coffret avec couvercle qui permettait de porter la communion aux malades.
XIII^e siècle. De Drignac.

11 : reliquaire: châsse en cuivre émaillé, champlevé limousin, XIII^e siècle.
Un des plus beaux reliquaires de la Haute-Auvergne. De sainte Eulalie.

12 : reliquaire: cuivre doré et émaillé. En forme de maison, reposant sur 4 pieds carrés, il représente le martyre de saint Vincent. Les émaux sont rouge, bleu clair, jaune, vert et noir. XIII^e siècle. De Ally.

Si vous désirez de plus amples détails

SUR CES EMAUX ANCIENS,

lisez la présentation suivante.

Sinon, passez

page 15.

N° 7 CROIX PROCESSIONNELLE DE BARRIAC



Florencée à croisée carrée, avec renflements précédant les extrémités, entièrement en cuivre, en partie doré et émaillé sur âme de bois. XIII^e siècle.

La face antérieure présente une croix écotée, ayant à la croisée un nimbe saillant demi-sphérique, rehaussé d'émaux.

Le Christ est couronné; ses pouces sont rapprochés des autres doigts; ses jambes sont fléchies; ses pieds croisés. Pas d'émaux aux yeux ou au périzonion.

La figure d'applique du renflement du croisillon droit a disparu; sur celui de gauche, un saint Jean, en pied,

nimbé, sans émaux; en bas, saint Pierre; en haut, figure indéterminée décapitée.

L'inscription I H S apparaît sur une plaque rapportée en réserve d'émail.

(I H S = Iésus Hominum Salvator = Jésus Sauveur des hommes)



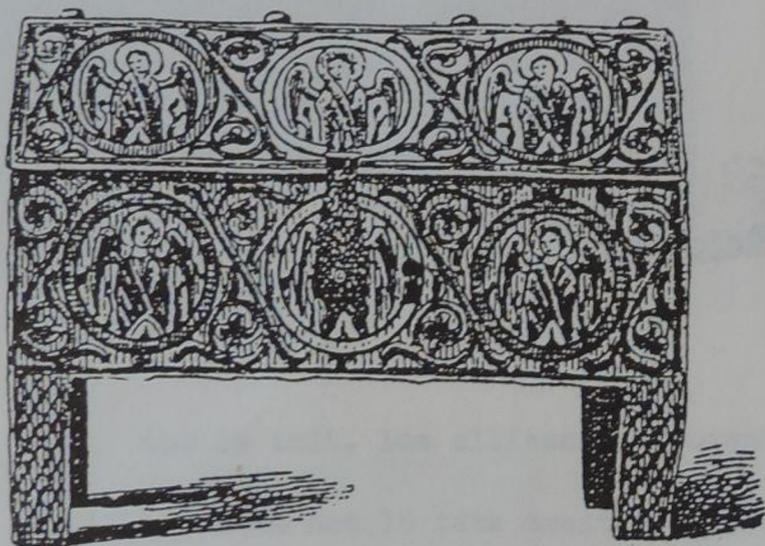
Au revers, le champ est gravé de rinceaux, avec aux extrémités les quatre animaux.

Au centre, plaque quadrilobée, dans laquelle s'inscrit un Christ imberbe, assis, bénissant de la main droite et tenant de la gauche un globe.

N° 8 CHASSE DE BARRIAC

Cuivre émaillé et doré sur âme de bois.

Fin du XIIIe siècle.



Ce reliquaire offre la particularité très rare de reproduire une décoration identique sur toutes ses faces. Quatorze médaillons circulaires dans lesquels s'inscrivent des anges en réserve aux ailes abaissées, sont disposés, par trois sur les côtés de l'auge et du toit et par un sur les pignons.

Quatre boules se détachent au faite du

toit. Des motifs décoratifs courent entre les médaillons. Les pieds sont losangés.

L'ensemble est sur fond émaillé bleu lapis.

N°s 9 et 10 PYXIDES DE DRIGNAC

Cuivre émaillé et doré.

XIIIe siècle.

Sur l'une, décoration de croix blanches et d'écussons rouges et blancs.

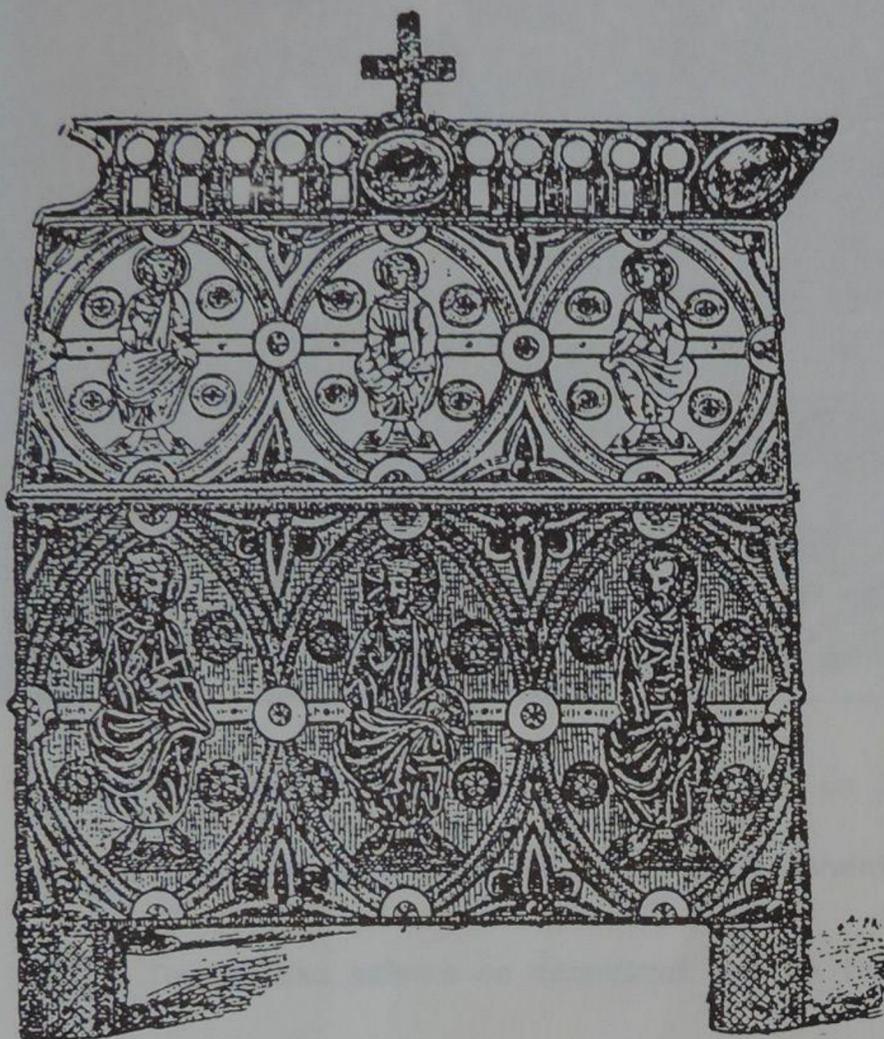
Sur l'autre, décoration par des motifs circulaires avec des fleurs et des croix.



N° II CHASSE DE SAINTE EULALIE

Cuivre émaillé et doré. Limoges.

XIII^e siècle.



Le toit de ce reliquaire est surmonté d'une corniche azurée qui comportait trois pierres enchâssées dont une a disparu; celle du milieu est surmontée d'une croix.

La décoration de l'avant, sur l'auge, est disposée dans des ellipses à fond bleu. Celle du milieu contient un Christ en majesté, assis, couronné et nimbé, bénissant à la manière latine de la main droite, et maintenant le livre des évangiles de la main gauche sur son genou. Les deux autres encerclent des personnages nimbés dans la même position.

Sur le toit, les ellipses entourent des personnages similaires. Tous ces personnages ont la tête traitée en ronde-bosse.

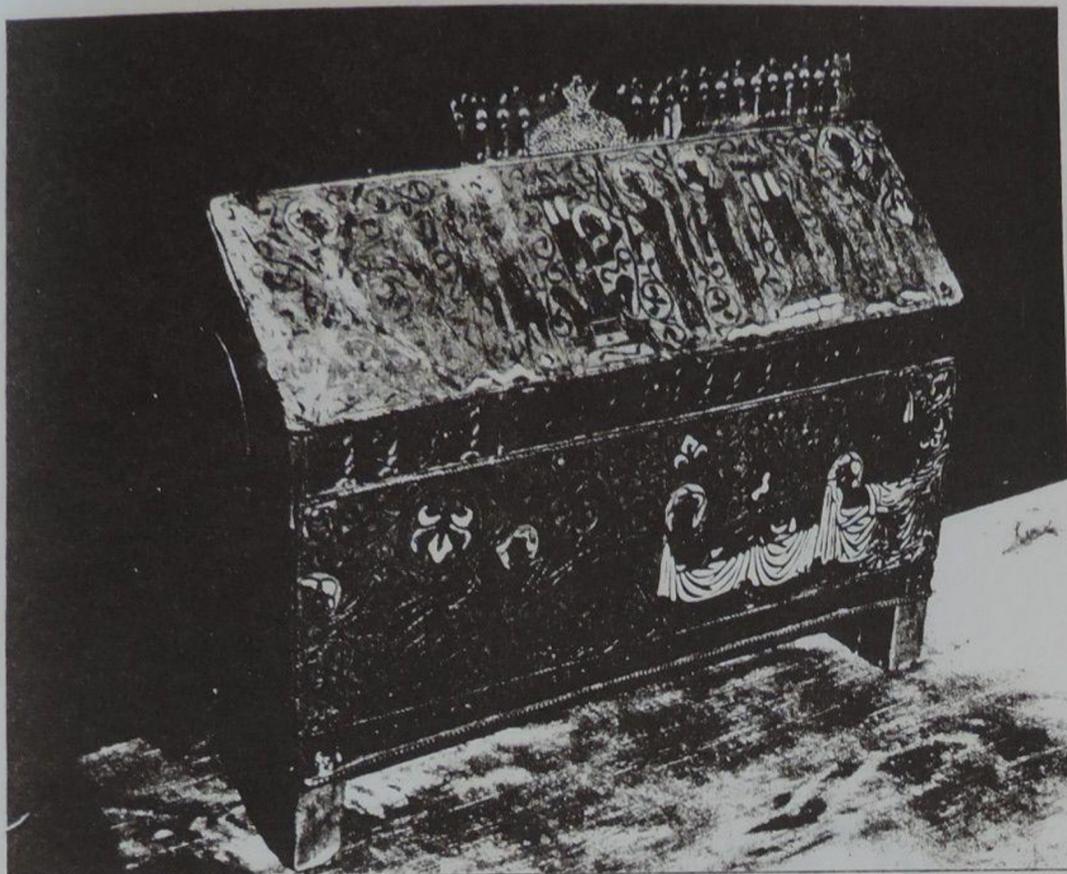
Entre les ellipses aux bordures dorées, court une décoration d'émaux variés et clairs.

Le revers est décoré de rangées de marguerites alternées vert cerclé de jaune, et bleu cerclé de blanc, séparées par des lignes dorées se croisant en losanges.

L'auge est bordée verticalement de chevrons.

Chaque pignon contient un personnage debout de 12 cm, auréolé de noir et vert, vêtu à la romaine, d'allure byzantine.

Aprogemere



Cuivre doré et émaillé.

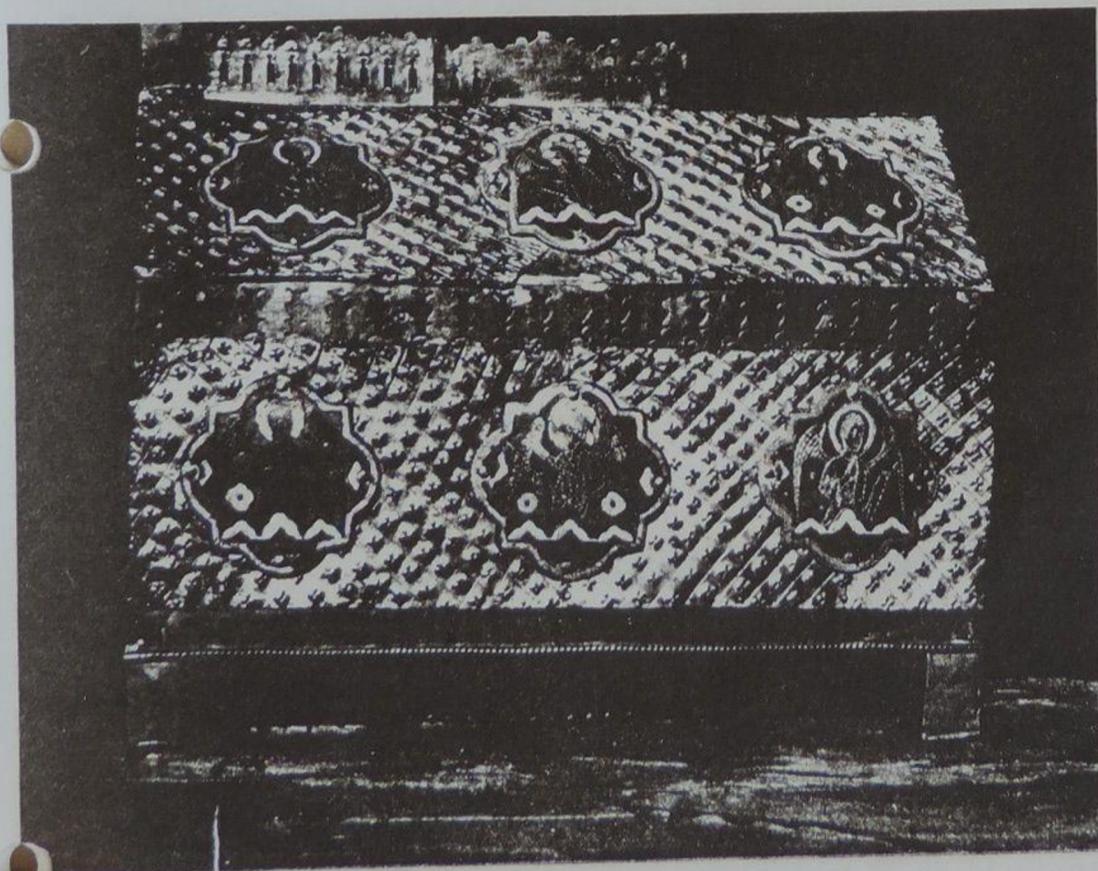
XIII^e siècle.

De forme traditionnelle, cette châsse de dimensions plus importantes représente le martyr de saint Vincent, diacre de saint Valère, évêque de Saragosse.

Sur la face antérieure, le saint est arrêté sur l'ordre de Dacien, attaché sur un chevalet, déchiré

par des pointes rougies, puis placé sur un lit au-dessus d'un brasier ardent. Il est enfin ramené en prison où des anges viennent le chercher.

Toutes ces scènes se déroulent sur un fond d'émail bleu, traitées en émaux de diverses couleurs: rouge, bleu clair, noir, jaune et vert.



Au revers sont deux plaques de cuivre estampé et doré sur lesquelles sont attachés six médaillons quadrilobés de 8 cm 5, présentant des anges en réserve sur fond bleu.

Sur le toit, court une crête ajourée.

Aprogemere

SAINT ROCH

STATUE EN BOIS DORE

Il est vêtu d'une longue tunique. Un capulet court couvre les épaules.

De la main gauche, il montre la blessure de sa cuisse gauche.

Un chien, tenant une galette dans la gueule, est assis à sa droite.



Il porte les insignes du pèlerin à saint Jacques de Compostelle:

- Le bourdon (bâton du pèlerin) auquel est pendue la gourde.
- deux coquilles saint-Jacques sur le capulet.

En face de cette statue de saint Roch: - Un aigle-lutrin du XVIIe siècle.
- (sur le mur) un Christ: reste d'un calvaire de chemin.

Sur le fond de cette chapelle, un autel-tabernacle.

CETTE CHAPELLE EST LA CHAPELLE DU SAINT SACREMENT: PAR RESPECT,
FAITES SILENCE.

MERCI...

Si vous êtes croyant, vous pouvez vous recueillir et prier: des livrets de prières sont à votre disposition sur une table, à gauche.



NOTRE DAME DE PITIE

Elle est l'objet d'un culte traditionnel très ancien.

Cette Pietà est le plus bel ornement de l'église de Pleaux.

Elle est de la fin du XVe siècle.

Pierre polychrome.

La Vierge, assise sur un siège trône, se penche vers son Fils.

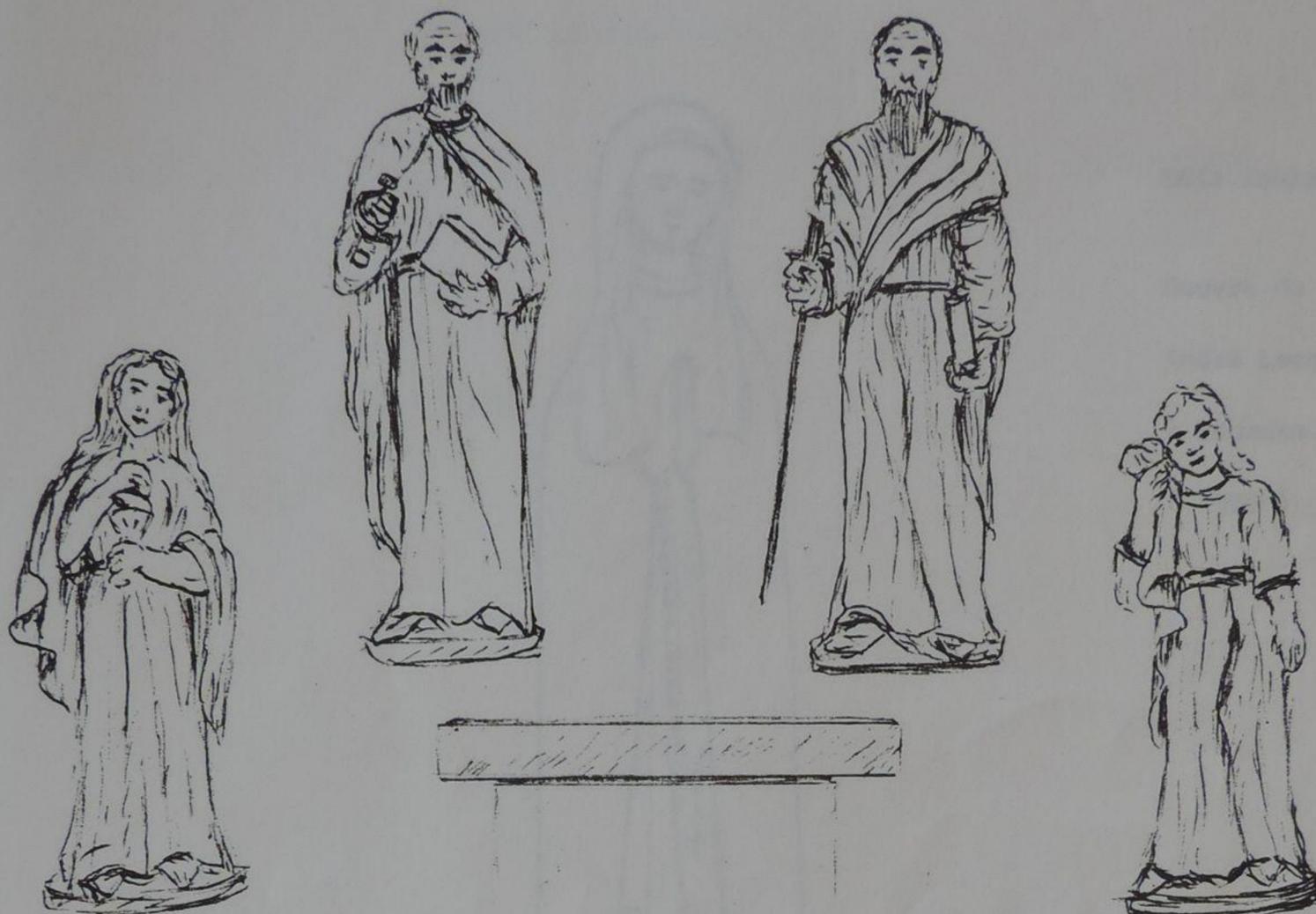
Enveloppée d'un long manteau sombre bordé d'une broderie dorée, le visage enfoncé dans une guimpe blanche également galonnée de dorure, Marie regarde son Fils qu'elle retient par le cou et au niveau de la hanche droite.

Le Christ s'abandonne dans les bras de sa mère. Sa tête couronnée d'une torsade sans épines est tournée vers les fidèles. Son abondante chevelure descend jusqu'à terre, parallèlement au bras droit qui laisse reposer sa main ouverte sur le sol et aux deux jambes bien ancrées. Le bras gauche est caché par le corps, seul apparaît le poing fermé.

Tout cela donne équilibre et solidité à la composition.

Saint Pierre

Saint Paul



Sainte Marie-Madeleine

maître-autel

Saint Jean l'Évangéliste

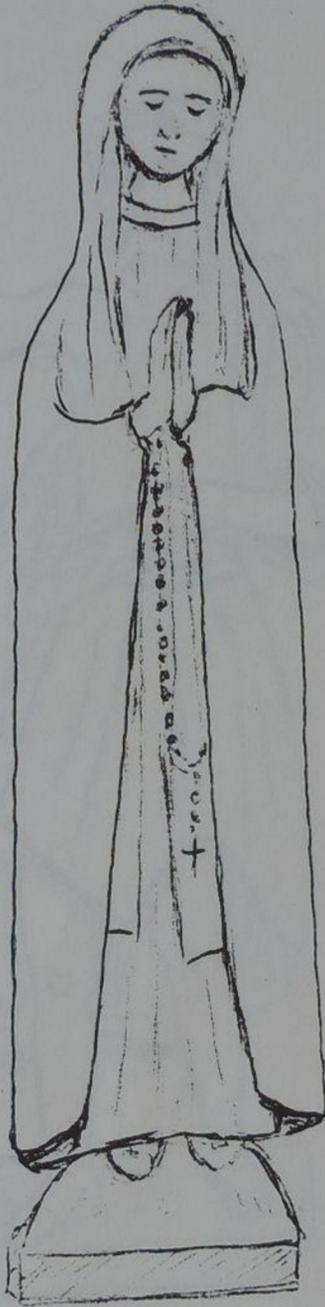
CHOEUR DE L'ÉGLISE

- MAÎTRE-AUTEL: table récente en beau granit limousin

- QUATRE STATUES EN BOIS DORÉES:

- saint Pierre: il porte le Livre de la Parole de Dieu, l'Évangile, et les clefs, insignes de l'autorité confiée par Jésus-Christ à Pierre.
- saint Paul : il porte le Livre de la Parole de Dieu, l'Évangile, et l'épée, le glaive; c'est le rappel des paroles qu'il a écrites: "Armez-vous du glaive de l'Esprit qui est la Parole de Dieu" (Ephésiens VI, 17) et "La Parole de Dieu est vivante et agissante, plus acérée qu'aucun glaive à double tranchant..." (Hébreux IV, 12).
- sainte Marie-Madeleine: elle porte un vase contenant les aromates pour embaumer le corps du Crucifié. Elle est fidèle jusqu'au calvaire. Elle personnifie l'ardent et très pur amour que toute personne fidèle doit avoir pour le Christ Jésus.
- saint Jean l'Évangéliste: intime de Jésus; auteur du 4ième Évangile.

NOTRE DAME DE LOURDES



Bois sculpté

Oeuvre du sculpteur

André Lacome,

à Lourdes.

(1989)

Par son attitude et son visage, reflète de sa vie intérieure,
elle invite à prier le ROSAIRE

En continuant la visite, - ORGUE

= Piéta, bois sculpté et peint, XVIII - XIXe siècle

- ancien maître-autel avec ses nombreuses statuette, provenant

du petit-Séminaire de Pleaux (aujourd'hui, collège public Raymond Cortat).

Sous la table d'autel, un CHRIST-GISANT au beau visage serein et
plusieurs reliquaires dont celui de saint PIE, pape martyr (vers 140-155).

Dans cette niche où est moulée une coquille,

SAINT JEAN-BAPTISTE

STATUE EN BOIS DORE

ET POLYCHROME



Aprogemere

Le tour de l'église de Pleaux est terminé...

Vous avez découvert et admiré les oeuvres d'art qu'elle contient...

Si ce livret vous a aidés dans cette découverte et a nourri votre admiration, il a rempli son rôle.

N'oubliez pas de le remettre dans son présentoir, près de la porte de la sacristie:

Il rendra le même service qu'à vous, pour le visiteur suivant.

(Ce livret est vendu, en fascicule)

(agrafé, au présentoir-presse, à)

(l'entrée de l'église.)



En sortant, admirez le beau clocher qui domine Pleaux et les environs de sa haute tour massive de plus de trente mètres couronnée d'anciens machicoulis.

A TOI, VISITEUR, TOURISTE DE PASSAGE, BONNE ROUTE ...